



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION	<p>L'an deux mil vingt cinq Le 09 septembre à 20 heures 30</p> <p>Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Boris DUBUC, Maire.</p> <p><u>Etaient présents</u> : Boris DUBUC, Jacques BACHELET, Jean-Luc BERTHELOT, Raymond BONFILS, Christine DAMBRY, Xavier DUBOUDONNAY, Annick GUILLON, Benoît LUCAS, Jean-Marie NOEL, Gaëlle SPINNER</p> <p><u>Etaient absents</u> : Isaline HAMEL, Sandrine THOREL, Cindy MORELLEC.</p> <p><u>Procurations</u> : Philippe DIMARCO donne procuration à Jean-Marie NOEL Géraldine EUDIER donne procuration à Boris DUBUC</p> <p>Mme Annick GUILLON a été élue secrétaire de séance.</p>
DATE D'AFFICHAGE	
12 novembre 2025	
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE	<p>15</p> <p>PRESENTS :</p> <p>VOTANTS :</p> <p>PROCURATION :</p> <p>OBJET :</p> <p>M. le Maire présente au conseil municipal l'avenant n°2 à la convention de la MJ4C pour l'année 2025. Cet avenant concerne l'augmentation de la subvention de 1 196,25 € pour la mise à disposition d'un animateur supplémentaire pour la garderie périscolaire du matin. :</p> <p>Le nouveau montant de la subvention annuelle s'élève donc à 39 455,25 €. Un premier versement de 30 000 € a déjà été effectué courant juillet 2025.</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par :</p> <p>Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p>D'accepter cet avenant. D'autoriser M. le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.</p> <p>Le montant total des subventions versées s'élève à 66.850,15...€. Une somme de 23.109,55...€ euros est votée en non affectée. Les crédits sont inscrits au chapitre 65 du budget primitif 2025.</p>
	<p>Pour extrait conforme,</p> <p>Le Maire, Boris DUBUC</p> 